



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Bureau du développement du territoire

ARRÊTÉ DU [11/03/2010]

INSCRIPTION SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE A LA LISTE DES OBJETS MOBILIERS
CLASSES

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, modifié par le décret n° 94-83 du 19 janvier 1994 relatif à la composition de la commission départementale des objets mobiliers ;

VU le décret n° 71-859 du 19 octobre 1971 relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art ;

VU l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 7 juillet 2009 ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER : Les objets mobiliers, ci-après désigné, sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des objets mobiliers classés (les dimensions sont données en centimètres) :

EDIFICE : Eglise collégiale de Saint-Emilion

□ OBJETS

1433002549 Saint Emilion, sculpture, pierre, polychrome, 16^e s. ?, h. 80, l. 33*, pr. 31

1433002547 Saint Roch, sculpture, pierre, polychrome h.134, l. 45, pr. 38

1433002550 Lutrin de chœur, fer forgé, 18^e s., h. 193

133002548 Copie d'un extrait de lettres du 26 décembre 1500 accordant des indulgences aux confrères de la Sainte Trinité de Saint-Emilion, peinture sur panneau de bois, début 18^e s., h. 96, l. 73

ARTICLE 2 : Mme la Secrétaire Générale de Préfecture de la Gironde, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Commandant de Brigade de Libourne et M. le Maire de Saint-Emilion sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 11 Mars 2010

Le Préfet,

[11/03/2010].



YVES DILHAC